

ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS Formation Civique et Citoyenne

POURQUOI ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?

- ➔ Pour certifier la réalisation effective de la formation (décret 2012-310)
- ➔ Et ainsi justifier le versement de l'aide prévue à ce titre.



En accueillant un volontaire, vous avez l'obligation de lui assurer une Formation Civique et Citoyenne. A ce titre, vous percevez une aide de 100 € par volontaire versée 2 mois après le début de la mission. Afin de justifier du versement de cette aide, vous devez attester, via Elisa, de la délivrance effective de la formation. Faute d'attestation au plus tard dans les deux mois suivant la fin de la mission, l'aide versée devra être remboursée.

COMMENT ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?



Je suis connecté à la page d'accueil



Je me connecte à :

<https://elisa.service-civique.gouv.fr>



voir FICHE COMMENT SE CONNECTER



Je clique sur



Je ne suis rattaché qu'à un seul agrément



Je sélectionne l'agrément sur lequel je souhaite travailler : **Choisir un couple Agrément/Structure de travail** et je clique sur le menu **Attestations > Formations**



J'accède directement à l'écran **Formations**

Accueil Agrément/Structure Contrat/Volontaire Attestations Restitution

Agrément : NA-000-12-00075
restits-assoc Actions

Formations

Fiche signalétique de la structure

Número de l'agrément : NA-000-12-00075
Structure pilote : RESTITS-ASSOC
Número ADM Structure : NA-000-12-00075-P1000
Structure d'accueil : RESTITS-ASSOC

Liste des contrats volontaires

Attacher les formations : Attester la réalisation des formations
Numéro du contrat :
Nom du volontaire :
Prénom du volontaire :
Date de fin du contrat : au

Liste des formations pouvant être attestées

Formation Civique et Citoyenne

Número contrat volontaire	Nom volontaire	Prénom volontaire	Date début	Date fin	Etat
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03883	QUINZIEME	Contrat	01/03/2013	28/02/2014	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03884	SEIZIEME	Contrat	01/03/2013	28/02/2014	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03885	DICETIEME	Contrat	01/03/2013	28/02/2014	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03001	NEUVIEME	Contrat	02/01/2013	01/01/2014	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03886	DISUITIEME	Contrat	01/01/2013	31/12/2013	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03887	VAINTEHUN	Contrat	01/03/2013	31/08/2013	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03888		Contrat	01/08/2012	31/07/2013	Validé
<input type="checkbox"/> NA000-12-00075-03889		Contrat	01/02/2012	30/11/2012	Terminé

Je peux réduire la liste des résultats affichés en saisissant un ou des critères de recherche (nom, dates etc...)

Je sélectionne le ou les contrats volontaires que je souhaite attester en cochant la case à gauche de chaque ligne.

NB : je peux choisir de sélectionner tous les contrats volontaires en un seul clic en cochant la case située à gauche des entêtes de colonnes

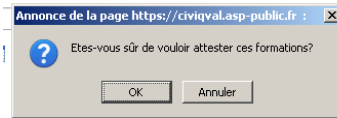
ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS

Formation Civique et Citoyenne

ELISA
l'extranet
du
Service
Civique

ID	Identifiant contrat volontaire	Nom volontaire	Profession volontaire	Date début	Date fin	Etat
1	NA-000-12-00075-00000	RODOLPHE	Citoyen	01/03/2013	30/01/2014	Revue
2	NA-000-12-00075-00000	BERNARD	Citoyen	01/03/2013	30/01/2014	Revue
3	NA-000-12-00075-00000	BERNARD	Citoyen	01/03/2013	30/01/2014	Revue
4	NA-000-12-00075-00000	BERNARD	Citoyen	01/03/2013	30/01/2014	Revue

Une fois ma sélection effectuée, je peux attester en cliquant sur  et en confirmant mon choix :



ANNULER UNE ATTESTATION



Une fois la réalisation des formations attestée, les contrats volontaires concernés sont transférés dans la liste des attestations pouvant être annulées.

En accédant à cette liste,

Liste des contrats volontaires

Afficher les formations:

Nom du volontaire:

Date de fin du contrat:

Numéro du contrat:

Prénom du volontaire:

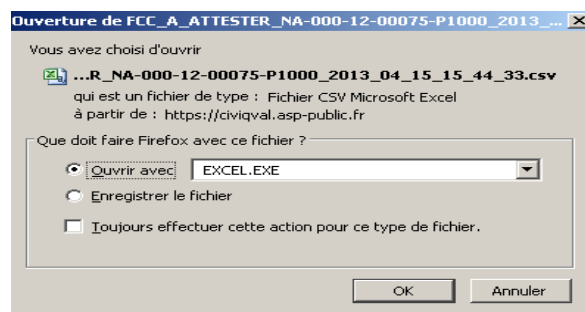
j'ai la possibilité d'annuler une attestation en procédant exactement de la même façon que pour attester  voir paragraphe **COMMENT ATTESTER LA REALISATION DES FORMATIONS ?**

En cas d'annulation d'une attestation, les contrats volontaires concernés sont ré-intégrés à la liste des contrats volontaires pouvant être attestés

EXPORTER LES LISTES DES CONTRATS VOLONTAIRES POUVANT ETRE ATTESTES ET DES ATTESTATIONS POUVANT ETRE ANNULEES



Si je le souhaite, je peux télécharger l'une ou l'autre des listes (fichier de type csv) en cliquant sur et en choisissant d'ouvrir ou d'enregistrer le fichier via la fenêtre pop-up



En tant qu'organisme d'accueil, je suis seul habilité à attester la réalisation des formations.